



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

Céret le 22 octobre 2013

**NOTICE D'INFORMATION – Séjour à « Fournols » Auvergne.
Séjour RANDONNEES du Dimanche 7 septembre au Dimanche 14 septembre 2014
Organisé par Mike et Anne Cartwright et Danièle et Brian Farmbrough**

La sortie est ouverte aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2014 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants : **20 minimum à 30 environ**

Date : du **Dimanche 7 au Dimanche 14 septembre 2014.**

Déplacements : **voitures personnelles**

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée : **6 jours de randonnée pédestre dont l'encadrement sera assuré par 2 animateurs (dénivelés de 100 à 660 m chaque randonnée)**

- Départ de Céret le **Dimanche 7 septembre 2014 dans la matinée** pour prendre possession du logement dans l'après-midi au Village de Vacances Azurèva, Retour, **Dimanche 14 septembre 2014**, après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Nom et adresse du Village de Vacances :

- Azurèva Fournols d'Auvergne, 63980 Fournols

Distance de Céret : 460 km, 5h 30 environ ,

Le séjour est réservé en pension complète avec la possibilité d'un pique-nique à midi

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est estimé à **350 €** par personne, en pension complète, en chambre double. Il y aura un supplément pour une chambre seule de 91 euros.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, vin compris avec le repas du soir..
- Pique-nique chaque jour pour les membres du groupe qui sortent pour la journée.
- Les draps sont fournis.
- Le linge de toilette est fourni.
- Les pots de convivialité.
- La redevance à la FFRP. (3€/séjour)
- Les taxes de séjour
- Les frais de dossier, et Assurance multirisques Azurèva
- L'accès à la salle de musculation, la piscine chauffée couverte et bains bouillonnants.
- Pourboires pour l'équipe Azurèva

Ne sont pas compris :

- Le voyage AR,
- Les déplacements sur place (voitures personnelles).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Suite à l'annonce pendant la Réunion Générale les inscriptions étaient ouvertes. 30 personnes ont inscrit. Chaque participant doit payer un acompte de 50 € à partir de maintenant.

PAIEMENTS

Le solde du séjour sera à régler par chèque pendant la réunion d'information, probablement en mai 2014. Pendant cette réunion les documents contractuels seront distribués aux participants.

Les chèques doivent être faits à l'ordre de l'association La Randonnée Cérétane.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Voyage individuel : voiture personnelle.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Les frais d'annulation dépendent du nombre de jours entre la date d'annulation et la date du commencement du séjour (eg. Entre 59 jours et 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix total, moins de 3 jours avant le début 100 % du prix total).

Cependant, pour le groupe j'ai souscrit un contrat Multirisques Azurèva qui couvre les frais d'annulation (sauf une franchise de 30 euros par personne). Pendant la réunion d'information j'apporterai le contrat et vous pouvez voir les détails. Le coût de ce contrat est 9,42 euros par participant, et j'ai inclus ceci dans le coût du séjour de 350 euros.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée et d'être bien équipé, contre la chaleur, ou la pluie.

Les randonnées sont prévues de 2h minimum de marche avec un dénivelé minimum de 100m, entre 900 et 1400 mètres d'altitude. Le Village de Vacances se trouve à 950 mètres. Le détail des randonnées sera fourni lors de la réunion d'information.

Bien sûr il sera possible de prendre une journée de repos pour faire du tourisme. Des possibilités sont : Ambert, Issoire, La Chaise Dieu, Le Puy en Velay, Vulcania et Thiers.

Amicalement,

Les Responsables du séjour
Mike Cartwright
Danièle Farnbrough

Annexe 12bis.

Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme (consultable sur le site : randoceretane@org)